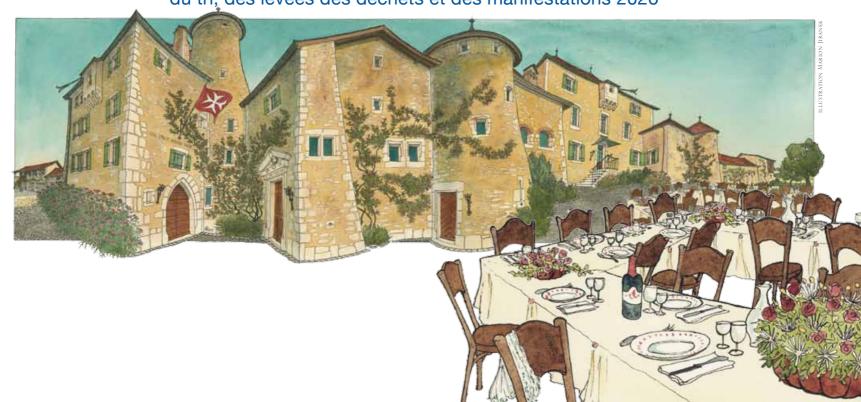


Calendrier communal

du tri, des levées des déchets et des manifestations 2026



Descriptif des déchets collectés et informations relatives aux points de collecte communaux

Alu et Fer blanc : sont autorisés les cannettes, bombes aérosols vides, barquettes, boîte de conserves, objets portant le signe « alu ».

Café : Capsules en aluminium

Déchets de cuisine :

A déposer dans les containers identifiés « déchets de cuisine ».

Déchets organiques :

A déposer avant 7 heures du matin le jour de la levée dans un conteneur identifié. Les fagots sont autorisés s'ils ont moins d'un mètre.

Encombrants et ferraille (1 m³ max. par ménage) :

Utilisez les filières de valorisation pour tout ce qui peut encore servir. (Liste d'adresses ci-dessous) A déposer la veille au soir de la date annoncée. Sont autorisés les déchets de ménage volumineux comme des matelas, meubles et canapés ainsi que les objets ménagers métalliques comme les vélos, sommiers, jantes (sans les pneus!), casseroles.

Attention : les objets rembourrés doivent être emballés ! (Sacs en vente à la mairie)

 Les baignoires, éviers, démolition de parquet ou de lambris, résidus de chantier, gravats, restes de peinture ne doivent pas être déposés sur le trottoir. Utilisez les ESREC, gratuits pour les particuliers.

- Un déménagement s'organise et ne s'improvise pas ! N'hésitez pas à vous rendre à l'ESREC le plus proche pour évacuer les effets personnels dont vous souhaitez vous débarrasser.
- Rapportez dans les magasins vendant les mêmes produits, les appareils électriques et électroniques qui ne fonctionnent plus. Ces magasins ont l'obligation de vous les reprendre.
- Recyclez vos objets ou donnez-les à une association lorsqu'ils sont en bon état. La tournée des encombrants n'est pas un vide-grenier.

Ordures ménagères :

A déposer la veille au soir pour les levées des mardis et vendredis matin dans un conteneur identifié. *

Sont autorisés tous les déchets non recyclables tels que mouchoirs en papier, papier ménage souillé, les berlingots en matière composite (lait, thé froid), les ampoules à incandescence, petite quantité d'huile de friture dans bouteille plastique fermée, litière pour animaux, couches culottes, sacs d'aspirateur, cendre de cheminée.

Papier et cartons:

A déposer avant 7 heures du matin le jour des levées au plus tard, dans un conteneur identifié. * Sont autorisés toutes les qualités de papier, journaux, magazines, enveloppes et emballages ; il faut mettre les cartons à plat.

PET : sont autorisées les bouteilles de boissons.

Sont interdits tous les autres plastiques (bouteilles de lait, de sauce à salade, de shampoing et de nettoyant).

Les récipients comme les bouteilles de lait, shampoing et détergent sont repris par certains magasins. Renseignez-vous.

Piles : sont autorisés tous les types de piles et accumulateurs.

Textiles: sont autorisés les vêtements usagés et propres, les rideaux, draps et chaussures par paire et en bon état.

Verre:

A déposer avant 7 heures du matin le jour des levées au plus tard dans un conteneur identifié. * Sont autorisés toutes les bouteilles, flacons et bocaux exempts de bouchons, capuchons ou capsules en plastique, liège, en métal ou en caoutchouc.

Sont interdits : le verre de vitre, les verres à boire, les flacons de parfum, les vases en verre, les ampoules et les miroirs.

^{*} SAUF À CHARROT ET POUR UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES VILLAGES DE BARDONNEX ET DE LANDECY

Les points de collecte sont réservés aux habitants de la commune de Bardonnex.

Merci de maintenir propres les points de collecte communaux et, pour ceux situés à proximité d'habitation, de respecter les horaires suivants: lundi au samedi de 8 h à 20 h.

> Pas de dépôt les dimanches et jours fériés.

Tout dépôt hors benne ou inapproprié est strictement interdit, les contrevenants seront dénoncés à l'autorité compétente.

En cas de problème de collecte de déchets téléphonez directement à Chevalley Transports SA au n° 022 777 17 74

Oeuvres caritatives

Les textiles, habits, objets, meubles, appareils électriques et électroniques en bon état peuvent être donnés à différentes œuvres caritatives. Certaines d'entre elles proposent des solutions de ramassage à domicile.

Armée du salut : 022 736 15 80 www.brocki.ch/geneve Caritas Genève : www.recyclerie.ch 022 884 99 99 **Centre social protestant:** www.csp.ch 022 884 38 00 Communauté d'Emmaüs : www.emmaus-ge.ch 022 301 57 57 **Croix-Rouge genevoise:** www.croix-rouge-ge.ch 022 304 04 04

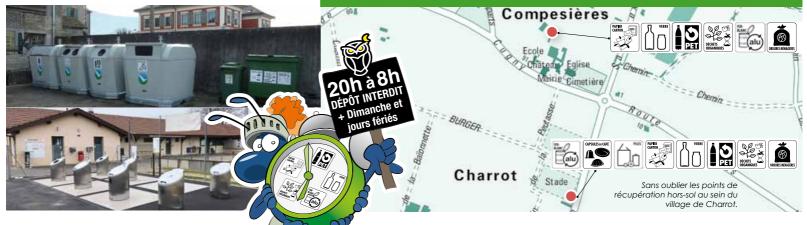
Points de collecte communaux

De haut en bas : Hangar, Stade Alfred Comoli

Les autres déchets ne sont pas admis!

Veuillez les déposer dans les espaces de récupération cantonaux (ESREC).

Compesières et Charrot



Les autres déchets ne sont pas admis!

Veuillez les déposer dans les espaces de récupération cantonaux (ESREC).

Centre de récupération (entre Charrot et Landecy)



De haut en bas : Halle artisanale des Épinglis, Pl. De-Brunes



Bardonnex







De haut en bas : Route des Hospitaliers Chemin d'Archamps (Bossenaz)









Fermé les jours fériés officiels

ESREC de Châtillon

Route d'Aire-la-Ville

1233 Bernex

022 420 91 22 Téléphone :

Horaires ESREC

Novembre à Février : Lundi : Fermé

Mardi à vendredi : 14h - 17h.

QR Code d'accès obligatoire dès le 1er février 2026.

Mars à Octobre : Lundi : Fermé

Mardi à vendredi : 15h - 19h.

ESREC de la Praille

Avenue de la Praille 47a 1227 Carouge

Téléphone : 022 388 11 99

Samedi et dimanche: 10h - 17h.

Samedi et dimanche: 10h - 17h.



Fermé les jours fériés officiels











































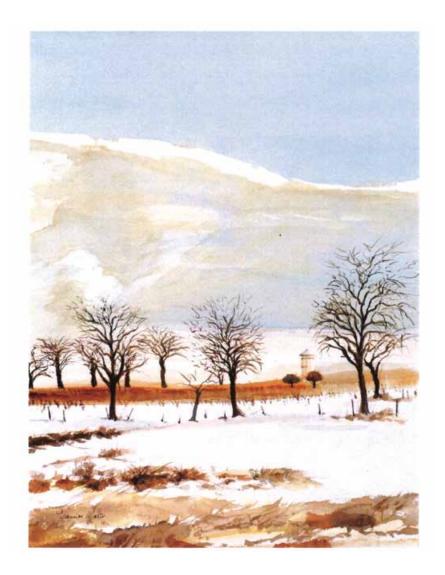






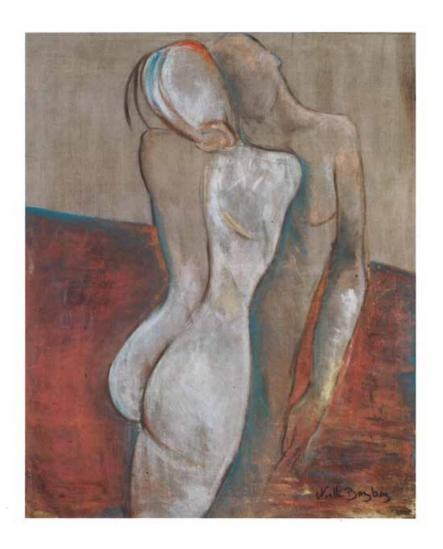


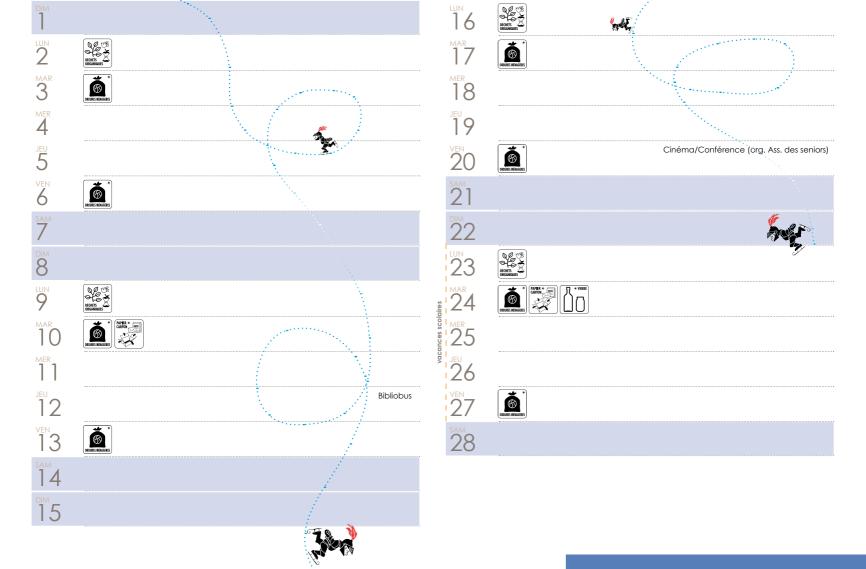




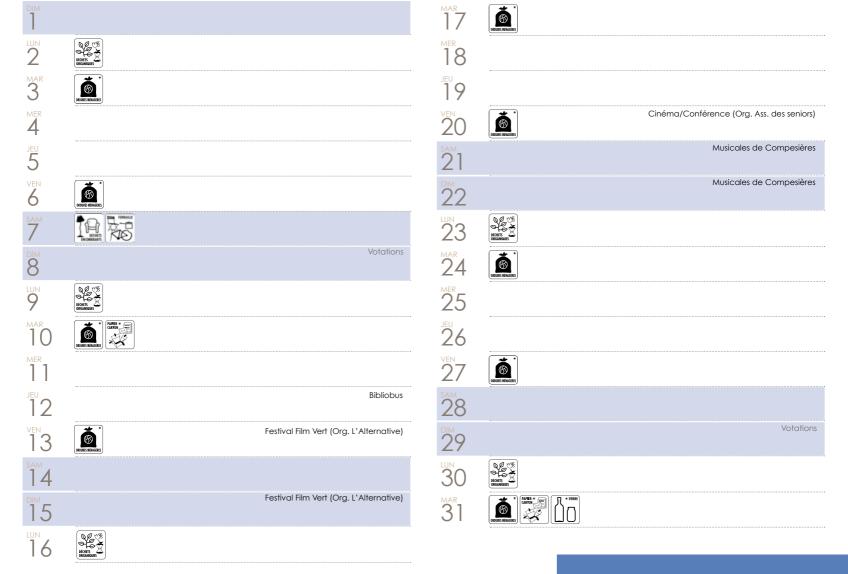


^{*}Sauf à Charrot et pour un périmètre délimité des villages de Bardonnex et Landecy.



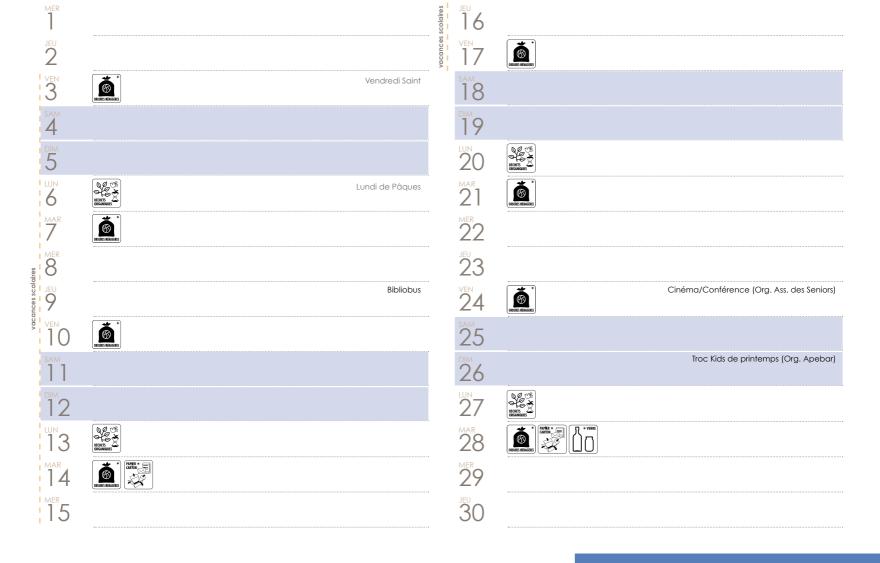


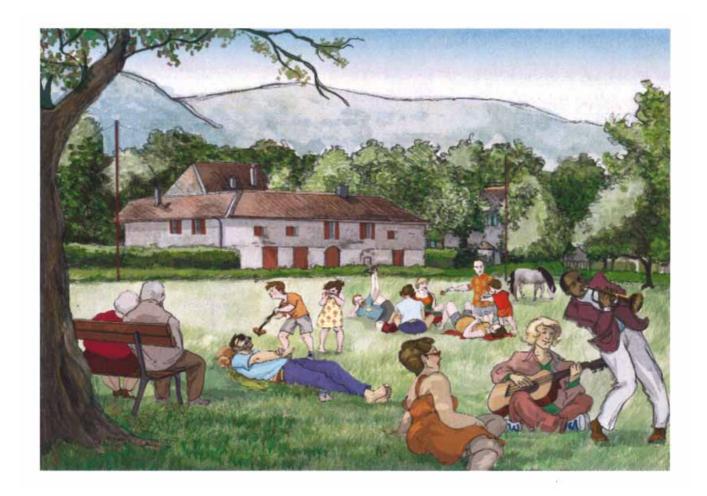




^{*}Sauf à Charrot et pour un périmètre délimité des villages de Bardonnex et Landecy.







Pont de l'Ascension

^{*}Sauf à Charrot et pour un périmètre délimité des villages de Bardonnex et Landecy.

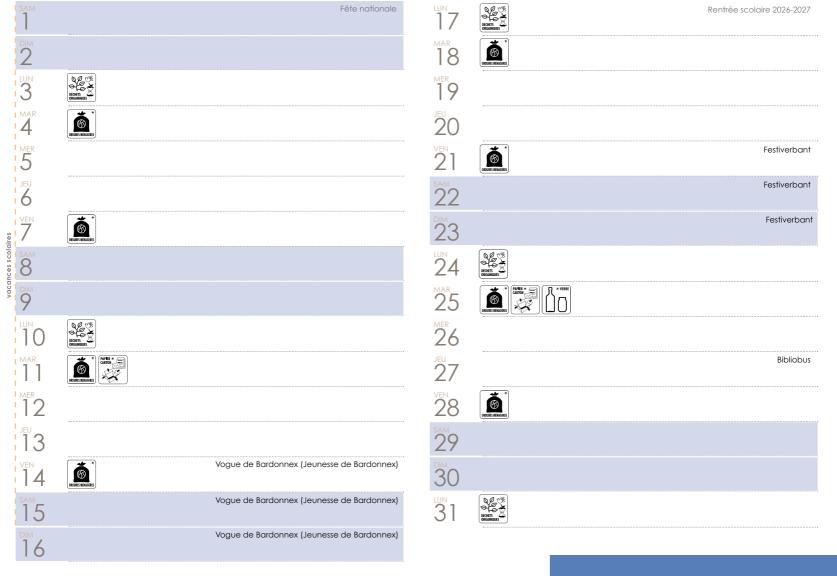




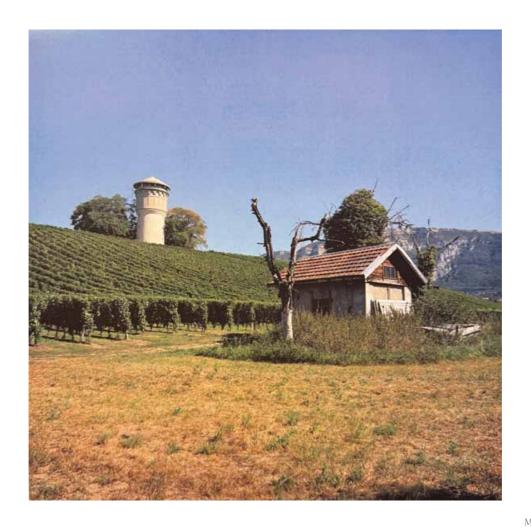


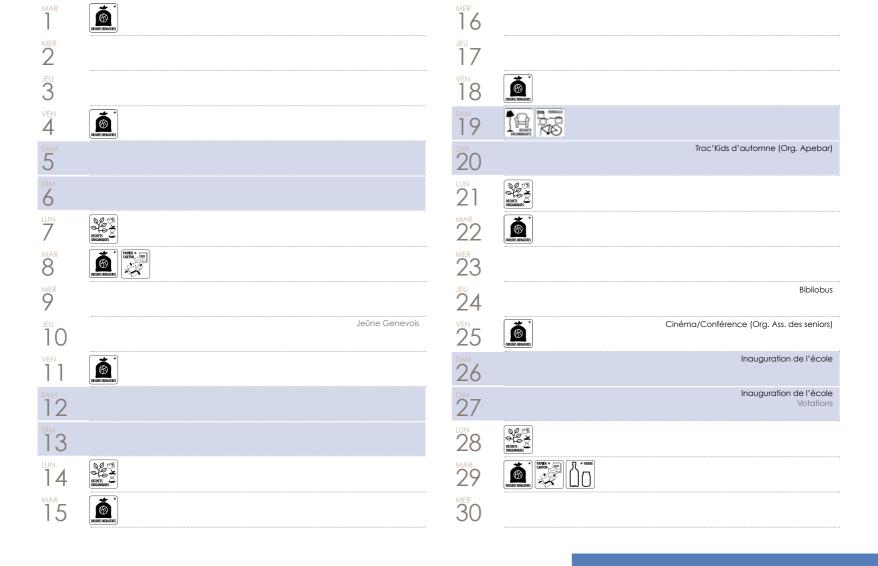






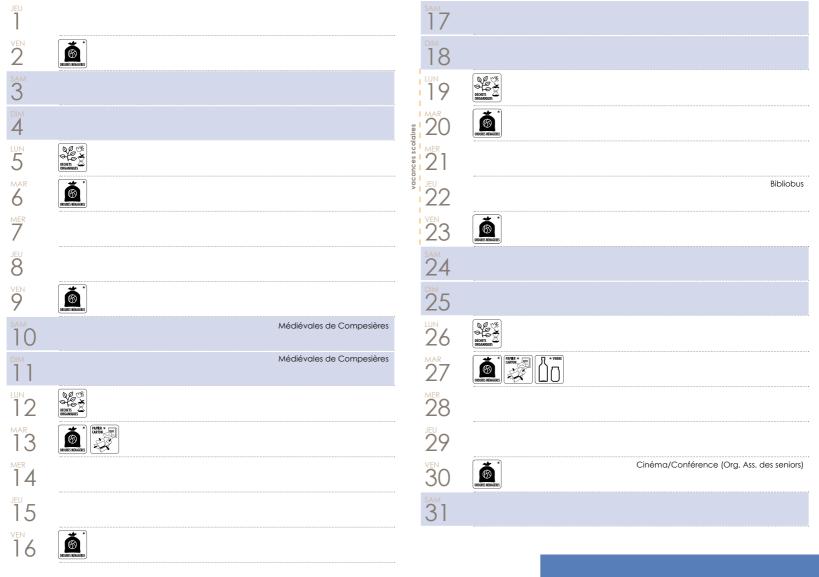
^{*}Sauf à Charrot et pour un périmètre délimité des villages de Bardonnex et Landecy.





^{*}Sauf à Charrot et pour un périmètre délimité des villages de Bardonnex et Landecy.



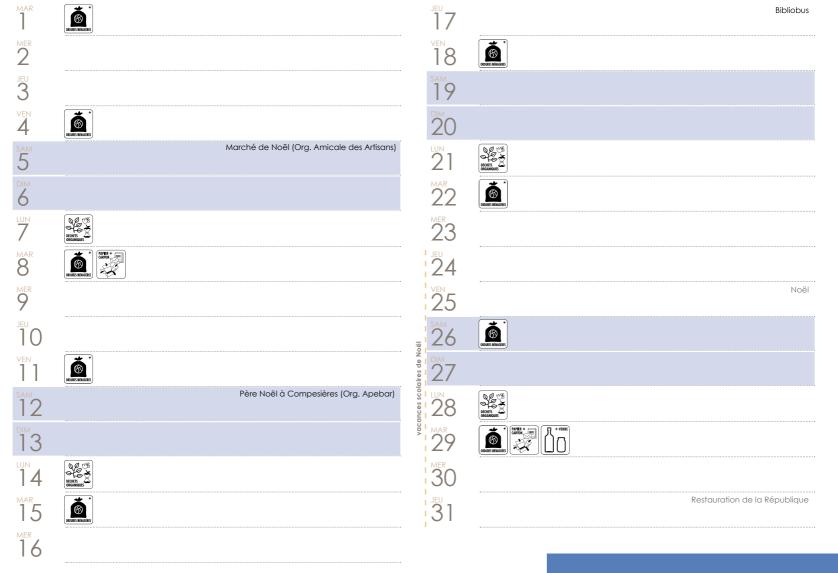


^{*}Sauf à Charrot et pour un périmètre délimité des villages de Bardonnex et Landecy.









^{*}Sauf à Charrot et pour un périmètre délimité des villages de Bardonnex et Landecy.





^{*}Sauf à Charrot et pour un périmètre délimité des villages de Bardonnex et Landecy.













RÉTROSPECTIVE DES OEUVRES PRÉSENTÉES SUR LES CARTES DE VOEUX DE LA MAIRIE



















Mairie de Bardonnex Route de Cugny 99

1257 Bardonnex

Vendredi 8h00 - 12h00